

DU 24 JANVIER 2019

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Présent.e.s : Tony BERNARD, Michel GONIN, Bernard VIGNAUD, Serge PERCHE, Bernard GARCIA, Pierre ROZE, Jean-François DELAIRE, Jean-Pierre DUBOST, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ, Marie-Noëlle BONNARD.

Absent.e.s excusé.e.s : Abdelhraman MEFTAH, Olivier CHAMBON, Claude NOWOTNY, Christiane SAMSON, Philippe OSSEDAT, Daniel BERTHUCAT, Ludovic COMBE.

Maire présent : Daniel LAFAY

Maires excusées : Jany BROUSSE, Ghislaine DUBIEN

1- SNACK LAC D'AUBUSSON : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC INTERCOMMUNAL (I)

A l'issue de l'appel à candidature pour la gestion du snack du Lac d'Aubusson, un seul dossier a été reçu par Thiers Dore et Montagne. Il s'agit de la SAS Cabane du Lac, actuel gestionnaire.

Le comité de sélection s'est réuni le 15 janvier dernier. Il propose de reconduire la convention d'occupation temporaire du domaine public intercommunal auprès de la SAS Cabane du Lac pour l'année 2019.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation. Convention pour 1 an à mettre en signature du Président.

L'idée d'aller signer sur place est formulée : le 5 février à 13h.

Vérifier la disponibilité des signataires (Sandrine IZAMBART, Michel GONIN), prévenir Bernard LORTON et Serge THEALLIER.

2- SAISON TOURISTIQUE 2019 : VALIDATION DES DATES D'OUVERTURE ET FERMETURE DE SAISON (D)

- Ouverture de la base de loisirs du lac d'Aubusson et de la Piscine de St-Rémy-sur-Durolle

Ces dates conditionnent l'ouverture des services de baignade, de l'entrée et de location dit « nautique » du lac d'Aubusson d'Auvergne et de l'ouverture de la piscine de Saint-Rémy-sur-Durolle.

Proposition : Du Samedi 8 juin au dimanche 1 septembre 2019 ; en juin ouverture seulement les week-ends (samedi et dimanche) puis tous les jours en juillet et août.

- Ouverture de la maison du Lac et de la boutique du Lac :

Proposition : Ouverture à compter du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 1^{er} septembre 2019 ; en mai-juin, seulement les week-ends et jours fériés (pont) et juillet et août, tous les jours.

Il est demandé au Bureau Communautaire de :

- Se positionner concernant les dates d'ouverture et de fermeture pour la saison touristique 2019.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation.

3- EMERGENCE DE QUESTIONS FINANCIERES (D)

- Serge PERCHE évoque la demande des établissements MASSACRIER pour refaire une voirie communautaire. Nécessité d'un remblai. Programmation éventuelle pour l'exercice 2020.
- L'entreprise a interpellé la Communauté de Communes par courrier. Donner un message d'attente d'un positionnement pour répondre au courrier.
- Jean-François DELAIRE évoque le recrutement récent sur le champ de l'agriculture (même si pas d'incidence budgétaire).
- Bernard VIGNAUD signale la nécessaire inscription budgétaire d'études pour le futur bâtiment Ordures Ménagères et services techniques.
Par ailleurs, Bernard VIGNAUD explique avoir été sollicité par une entreprise de panneaux solaires. A réfléchir sur les travaux du siège et plus certainement pour les travaux du futur bâtiment de Matussière.
- Il est évoqué la demande des Eclaireurs de France, de travaux, notamment de fermeture du domaine. Par ailleurs, il existe un problème acoustique dans la salle de restauration. Peut-être faut-il envisager la production d'un chantier. Etant donné qu'il n'y a plus d'emprunt sur le bâtiment et que Thiers Dore et Montagne (TDM)



perçoit une recette de 18 000€, il est proposé d'identifier une enveloppe financière afin d'intervenir régulièrement sur le bâtiment.

Recenser les interventions nécessaires.

Pour le Bureau Communautaire du 7 février, produire le courrier de demande de subvention et la note de synthèse.

- Jean-François DELAIRE mentionne le projet « Mon voisin paysan » et propose que, peut-être, un évènement puisse être organisé à La Planche.
- Proposer la réhabilitation des toilettes du Lac d'AUBUSSON.
- Serge PERCHE propose que la voirie intercommunale entre la D7 et la ZI Fontanes.
- Comme évoqué, le terrain des Chatilles a été envisagé à l'achat pour 8€ le M2. La propriétaire a accepté. Aller à l'acte de vente au plus tôt.

- Jean-François DELAIRE mentionne la Ferme de CHANDALON.

Un besoin d'espace de stockage est avancé.

Un devis de 46 000€ TTC est proposé. La question est ouverte d'une participation de leur part par le biais du loyer.

Pour Thiers Dore et Montagne (TDM), est ouverte la perspective de solliciter une subvention pour ce projet (CT2D, Leader, Contrat Ambition Région...).

Jean-François DELAIRE adresse le dossier au Président et à la Direction Générale des Services.

4- POLITIQUE DE LA VILLE : CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES / VILLE DE THIERS (I)

Information d'accord convention de mise à disposition de service sur l'ANRU entre Thiers Dore et Montagne (TDM) et la Ville de Thiers. 3 agents sont à ce jour dans le service.

Il conviendrait que le Conseil Communautaire délibère le 21 février pour une mise en place effective au 1^{er} avril 2019.

5- QUESTIONS DIVERSES

- Est évoqué « *Le grand débat* » : Thiers Dore et Montagne (TDM) peut constituer le lieu d'échange, afin de regrouper les initiatives de plusieurs communes. L'Etat proposerait à la fois des kits de présentation et des animateurs de débat.

Un représentant des Gilets Jaunes a interpellé le Président afin d'organiser une action citoyenne de nettoyage des abords de cours d'eau.

Dans ce cadre, si l'action voit le jour, Thiers Dore et Montagne (TDM) fournirait des sacs poubelle et des gants. Prise de contact imminente auprès de Pierre-Emmanuel MULOT.



Un échange naît sur la façon dont les maires, les élus municipaux, à l'échelle de leurs communes respectives, acceptent d'être le relai de l'Etat dans l'organisation du « *Grand débat* ».

- Il est officialisé le choix de Philippe OSSEDAT de démissionner de sa fonction de Vice-Président et peut-être de sa fonction de conseiller communautaire.
Tony BERNARD ne trouve pas opportun de nommer de nouveau un Vice-Président pour 14 mois.
Il est proposé que les émoluments de Philippe OSSEDAT soient octroyés à Jean-Pierre DUBOST, sans le nommer Vice-Président et à enveloppe constante.
Concernant la délégation, Jean-Pierre DUBOST pourrait reprendre le projet de Maison de santé, en collaboration avec Bernard LORTON et Abdel MEFTAH.
Il faut également remplacer Philippe OSSEDAT au conseil de surveillance de l'hôpital. Tony BERNARD assurera cette dernière représentation.
- Concernant le CT2D et le Contrat Ambition Région, un listing de projets est de nouveau avancé.
La méthode est à construire afin de recenser les projets à maîtrise d'œuvre communale.
Courrier aux communes (30) afin de recenser les projets 2020/2022.
- **CONVENTION AVEC ACTYPOLES ET L'ATRIUM AUTOUR DE LA MOBILITE.**

Décision du Bureau Communautaire : Concernant les 6 000€, il est proposé de conventionner en 2019, l'équivalent du budget de la convention non-consommée de 2018.
- Concernant le Règlement Intérieur : Le Président explique la nécessité de se doter d'un Règlement Intérieur, document de fonctionnement obligatoire.
Le Président opère un recensement des avis des membres du Bureau Communautaire sur l'idée d'insérer dans le Règlement Intérieur une clause liant les indemnités des élus et leur présence.
Pas de décision sur le fond quant à la règle à retenir mais l'avis est favorable pour insérer une clause dont le contenu reste à débattre.

